



© Aglia



LETTRE D'INFORMATIONS | Juillet 2014 |

# Le Projet RaieBECA

Durant les deux ans et demi du projet Raie Brunette Etude Centre Atlantique, ce sont plus d'une quarantaine de professionnels qui ont participé au marquage des raies brunettes et plus d'une soixantaine qui nous ont fait part d'une recapture.

L'ensemble des partenaires du projet RaieBECA tient à remercier les professionnels pour leur engagement dans les opérations de marquage, les affrètements et le recueil de données.

Les recaptures peuvent continuer à être signalées afin de consolider les résultats du projet RaieBECA.

CREAA > Cédric Hennache  
c.hennache.creaa@orange.fr  
05 46 47 51 93

Aglia > Elodie Etchegaray  
etchegaray.aglia@orange.fr  
05 46 82 60 60 / www.aglia.org

APECS > Eric Stéphane  
eric.stephan@asso-apecs.org  
06 77 59 69 83 / www.asso-apecs.org

## ► Bilan des marquages et des recaptures

Depuis le début du projet, 2868 raies brunettes ont été marquées et 280 d'entre elles ont été recapturées. Le taux de recapture atteint 9.6%, principalement grâce aux professionnels.

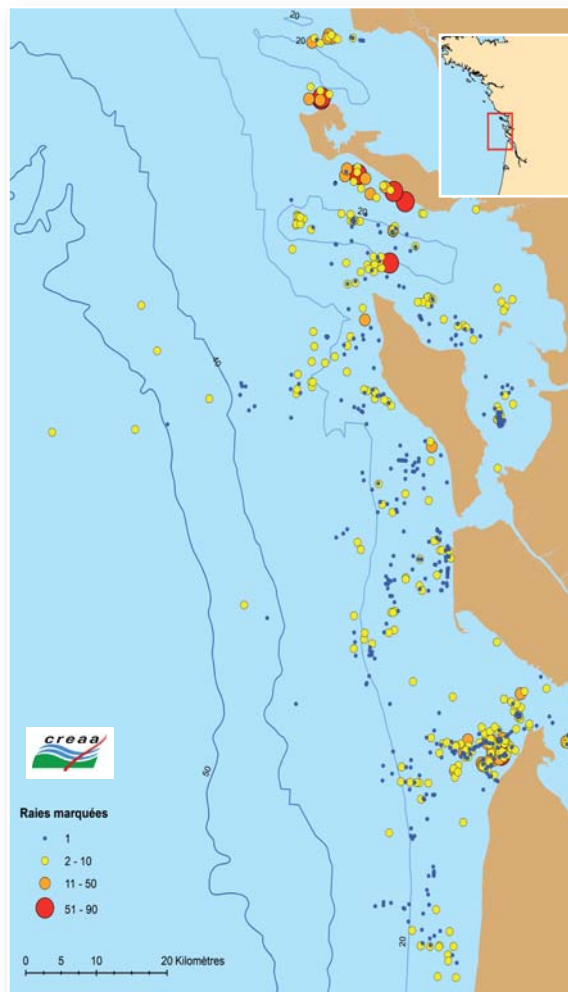
Le marquage a quant à lui été réalisé à 38% par les professionnels, 55.5% par les observateurs de l'Aglia, du CREA, de l'Ifremer et de l'APECS dans le cadre du projet RECOAM (mise en commun des données), 4.5% par des guides de pêche en Poitou-Charentes et à Arcachon et 2% par le CREA lors de l'expérimentation pour l'évaluation du taux de survie en 2011.

La distance moyenne parcourue entre 2 captures étant de 10 km en moyenne, cela confirme la faible mobilité de la raie brunette et a permis l'estimation d'abondance du stock de raie brunette dans les Pertuis Charentais.

### • Estimation d'abondance du stock de raie brunette dans le centre du Golfe de Gascogne (Pertuis Charentais - estuaire de la Gironde).

A partir des données recueillies lors des affrètements de novembre-décembre 2013 et de données de capture des professionnels volontaires au début de l'année 2014, l'Ifremer a pu réaliser une estimation partielle de l'abondance de la raie brunette à l'embouchure de la Gironde.

L'estimation de la biomasse de raie brunette dont la longueur est supérieure à 65cm est comprise entre 51 à 70 tonnes pendant l'hiver 2013-2014.



## Avis des experts scientifiques européens



Le Groupe de Travail sur les Elasmobranches du CIEM (Conseil International pour l'Exploration de la Mer) s'est tenu du 17 au 26 juin à Lisbonne.

Une analyse de l'information disponible sur la raie brunette du golfe de Gascogne a été effectuée. Suite aux nombreux travaux réalisés sur la raie brunette, le CIEM a en effet décidé d'individualiser les analyses sur cette espèce en 2014, en considérant qu'il y a différents stocks en Europe dont celui du golfe de Gascogne.

Lors de cette réunion, l'Ifremer a présenté un document de travail sur l'estimation d'abondance du stock de raie brunette à l'embouchure de la Gironde. Ce document a pu être réalisé grâce aux opérations de marquage-recapture du projet RaieBECA et du projet RECOAM. La méthodologie n'a soulevé aucune critique.

Cette estimation d'abondance partielle du stock a ainsi pu être utilisée pour une analyse exploratoire, dont l'objectif était de pouvoir estimer l'augmentation de biomasse depuis 2008. Cette analyse visait à extrapoler les résultats du marquage-recapture à l'ensemble du centre du golfe de Gascogne, et à estimer la mortalité par pêche et la biomasse de reproducteurs avant l'interdiction de la pêche.

Les résultats obtenus montrent une augmentation de la biomasse mais au prix d'un grand nombre d'hypothèses. Le travail a été accepté au titre d'exploration, à considérer avec précaution. Il figurera dans le rapport du groupe de travail. Ce dernier sera mis en ligne sur le site du CIEM le 9 octobre 2014.

Les avis du CIEM sur les stocks de raie étant bisannuels, avec une réactualisation en 2014 pour la plupart d'entre eux, le rapport réalisé servira de base pour le nouvel avis sur le stock de raie brunette du golfe de Gascogne.

## Propositions de mesures de gestion des professionnels

Dès 2013, les professionnels français ont commencé à discuter de mesures de gestion à proposer pour encadrer la pêche de la raie brunette en cas de réouverture.

En avril 2013, les professionnels de la façade Aglia se sont réunis, puis ont porté les conclusions de leurs échanges à la Commission Raies/Requins du CNPMM, le 22 avril 2013.

Les propositions de mesures de gestion ont évolué compte-tenu des résultats fournis par le projet RaieBECA et le projet RECOAM pour la partie biologie. Lors d'une réunion technique organisée par l'Aglia le 17 juin 2014, les propositions suivantes ont été transmises au CNPMM :

- Taille minimale de 55 cm de largeur de disque pour les mâles et les femelles
- Quota de 200 tonnes pour les 3 régions de la zone d'étude, à savoir Pays de la Loire, Poitou-Charentes et Aquitaine
- Période de fermeture annuelle de 3 mois à définir selon les zones
- Pêche ciblée pour les navires de -12 m et pêche accessoire pour les navires de +12 m, correspondant à 10% du volume de la pêche cible



© Aglia

## Estimation des quantités de raies brunettes pêchées avant l'interdiction de 2009

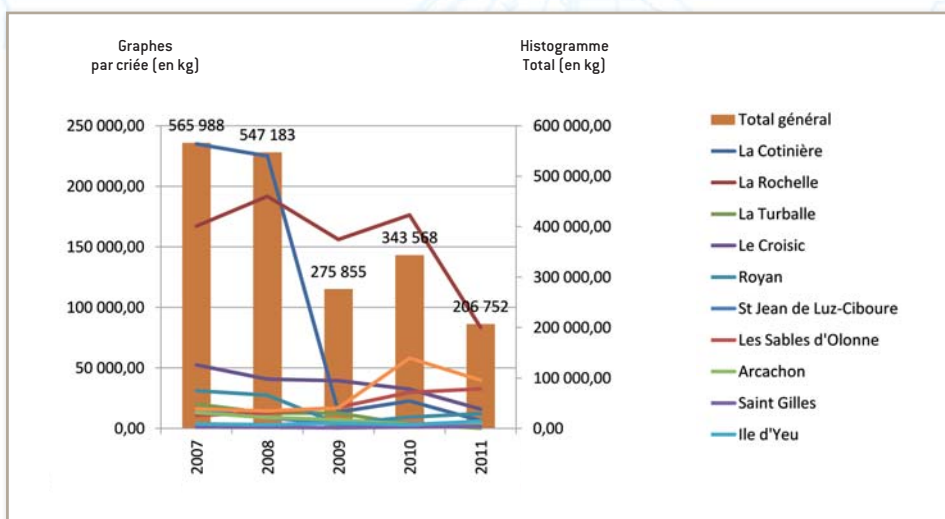
En janvier 2011, le CREAA a réalisé une étude socioéconomique pour évaluer les conséquences de l'interdiction de débarquement de la raie brunette en Poitou-Charentes.

Après avoir recueilli les données de criée et interrogé les patrons de certains navires identifiés comme débarquant beaucoup de raies, le CREAA a pu estimer qu'en 2007 et 2008, les débarquements de raie brunette étaient compris entre 60 et 100 tonnes par an.

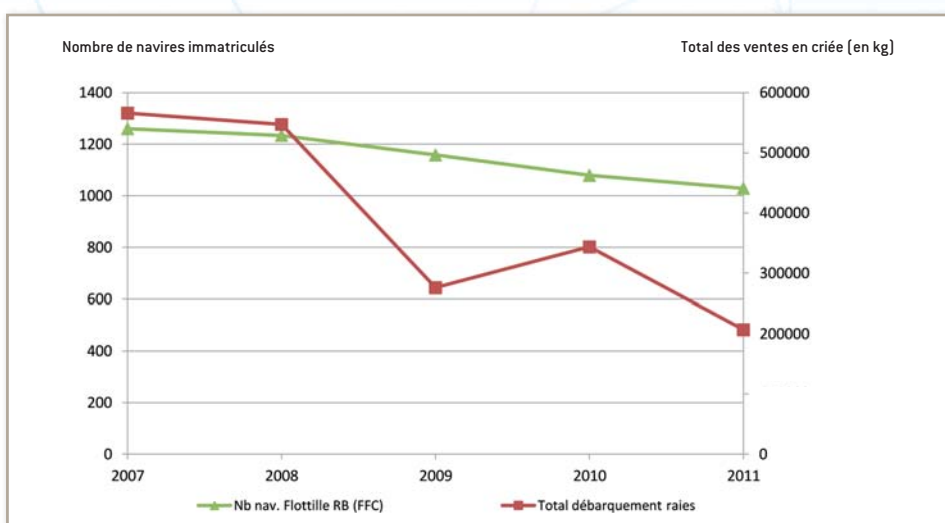
L'Agfia a repris la même méthodologie que le CREAA pour transposer cette étude aux Régions Aquitaine et Pays de la Loire. L'estimation globale pour les trois régions atteindrait une quantité débarquée de 82 à 120 tonnes par an en 2007 et 2008, pour un chiffre d'affaire annuel global compris entre 290 et 310 000 €.

> A noter la principale difficulté de ces études due à la non-identification individuelle de la raie brunette dans les données de criée avant 2009, ce qui est également une des causes de l'interdiction de débarquement.

Evolution des ventes en criées des catégories de raies intégrées dans la base de données



Evolution du nombre de navires immatriculés dans les régions Pays de la Loire, Poitou-Charentes et Aquitaine (source : Fichier Flotte Communautaire) et le total des ventes en criée des catégories de raie retenues (quantité exprimée en kg) entre 2007 et 2011.



> La baisse observée en 2009, de près de 50%, des débarquements de raies ne peut pas être imputée à la réduction de la flottille puisque cette année là, le nombre de navires a continué à diminuer de l'ordre de 5%.





### ► Etude de la cicatrisation suite à une perte de marque

Des professionnels ont récupéré des marques seules ou ont transmis des informations de perte de marque suite à l'emmaillage de raies brunettes dans les filets. La perte de marque peut donc arriver et la question s'est alors posée de savoir si, à la suite d'une perte du disque de Petersen, des traces visibles pouvaient être vues par les observateurs ou les professionnels sur les raies brunettes.

L'Ifremer a récupéré 14 individus suite à un embarquement de l'APECS, pour observation dans les bassins de sa station de La Rochelle. Une, blessée à l'arrivée, est morte au bout de quelques jours. Les autres, alimentés avec des moules ou des sardines, ont été marquées au bout de 10 jours à 4 reprises : 2 marques lâches sur une aile, 2 marques serrées sur l'autre aile. Les marques sont enlevées selon un pas de temps correspondant au marquage en mer et les traces de blessures suivies régulièrement.

Les résultats de cette étude seront connus en fin d'année 2014.

### ► Règlementation pêche plaisance

Le retrait de la raie brunette de la liste des espèces interdites représente un signal fort de la Commission Européenne mais a également suscité l'incompréhension des pêcheurs, professionnels et plaisanciers. En effet, malgré cette action, aucun TAC n'a été ouvert pour cette espèce.

L'interdiction de débarquer des raies brunettes concerne donc tous les pêcheurs.

La Direction des Affaires Maritimes a été saisie de la question par le CNPMM pour clarifier la situation. Un texte sera publié prochainement au Journal Officiel.



Le projet RaieBECA / Lettre d'informations / Juillet 2014

Rédaction : Aline Delamare et Elodie Etchegaray

Maquette : Sambou-Dubois

Impression : Imprimerie Rochefortaise



© Ifremer



© Ifremer



© Ifremer

Contact :

► Elodie Etchegaray

05 46 82 60 60

etchegaray.aglia@orange.fr

www.aglia.org

AGLIA

FRANCE FILIERE PECHE



Région PAYS DE LA LOIRE



L'AgliA, quatre Régions pour promouvoir la pêche et l'aquaculture